

# **BPJEPS AAN**

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION

Titre de niveau IV reconnu par l'Etat | Inscrit au RNCP n°36248 | Code NSF 335 Délivré par le Ministère des sports | Formation dispensée par Citéacadémie

Le titulaire du BPJEPS AAN évolue dans le milieu aquatique, au sein d'une structure ou en tant qu'auto-entrepreneur.

Il assure les fonctions suivantes :

- · Assure la **sécurité** des pratiquants et des lieux de pratique ;
- Dispense l'**enseignement de la natation** auprès des différents publics ;
- · Encadre les activités aquatiques ;
- · Participe à l'animation générale d'un centre aquatique.

# **OBJECTIF:**

Devenir maître-nageur sauveteur (MNS).



# **PROGRAMME DE LA FORMATION:**

#### 6 modules de formation :

- 1 Concevoir un projet pédagogique dans le domaine des activités aquatiques et de la natation.
- Organiser la sécurité des activités aquatiques.
- 3 Conduire des actions d'éveil, de découverte et d'apprentissage.
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique et des pratiquants.
- 5 Participer au fonctionnement de la structure.
- 6 Connaître la dimension éducative et citoyenne de la profession de maître-nageur sauveteur.

# CONTENUS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATIONS :

UCI : encadrer TOUT PUBLIC dans tout lieu et structure

**UC2**: mettre en œuvre un **PROJET D'ANIMATION** s'inscrivant dans le projet de la structure.

UC3: conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage pour un public de 4 à 6 ans dans le champ des ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION.

**UC4** : mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.





# **ADMISSION:**

#### Conditions d'accès :

- · Attestation de formation aux premiers secours (PSEI ou PSE2);
- · Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) en cours de validité ;
- · Attestation de réussite 400m nage libre en moins de 7min40s :
- · Certificat médial d'aptitudes à l'activité physique.

#### **INSCRIPTION:**

#### Modalités d'accès :

- · Sur dossier + entretien de motivation + épreuve écrite.
- · Dossier téléchargeable sur notre site internet ou sur demande.

# STATUT PENDANT LA FORMATION

· Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage en alternance avec des semaines complètes en entreprise et en formation.

#### **ALTERNANCE EN ENTREPRISE**

Nous proposons des alternances dans les CENTRES AQUATIQUES RÉCRÉA partout en France.



35h par semaine soit 1 015h en entreprise :

- · 350h de pratique pédagogique et scolaire
- · 250h d'aqua-activités
- · 250 de surveillance bassin et de sécurité
- · 151h consacrées au projet événementiel

# **DURÉE DE LA FORMATION**

12 mois

# **RÉGLEMENT D'EXAMEN**

Épreuves en centre de formation et en structure d'alternance évaluées par une commission d'évaluation certifiée DRAJES.

Le dipôme est attribué par la DRAJES et l'Académie d'île de France.

# CERTIFICATION

Titre délivré par le Ministère des Sports.



### FRAIS DE FORMATION

- En alternance : prise en charge par l'entreprise
- · Autre : sur devis personnalisé à contact@citeacademie.fr

# LIEU DE FORMATION

Installé au sein du Centre National des Sports de la Défense, Citéacadémie bénéficie d'installations sportives haut de gamme avec :

- · Un espace aquatique
- Un espace fitness
- · Un restaurant
- · Des hébergements en chambre double









Gare de Lyon – Ligne R Direction Montargis Arrêt Fontainebleau / Avon OU RER D – Arrêt Melun puis Ligne R

Arrêt Fontainebleau / Avor



Le lieu de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap et adapte son dispositif d'accueil en fonction des situations.



